



Succession favoriser un enfant

Par **groulaud michelle**, le **14/01/2010** à **21:00**

Bonjour, nous avons 2 filles dont l'une nous ignore depuis 12 ans et ne veut plus avoir de nos nouvelles malgré de graves soucis de santé. nous désirons favoriser l'autre fille. que devons-nous faire pour faire cette démarche? merci de votre réponse. groulaud.

Par **salomé**, le **23/02/2010** à **18:57**

bonjour, Vous ne pouvez pas déshériter un de vos enfants. Cependant, vous pouvez favoriser une de vos filles. En effet, comme vous avez deux enfants, chacune héritera du 1/3 de votre patrimoine. Le 3ième tiers sera donné à la fille que vous voulez favoriser. Il faut signaler à votre notaire ces volontés. Vous êtes dans votre droit. bien à vous.